



## Le métropolite Hilarion : Constantinople empiète sur les biens d'autrui



*Pendant sa visite en Hongrie, le patriarche Bartholomée de Hongrie a déclaré que la cathédrale de la Dormition de Budapest, qui appartient au diocèse de l'Église orthodoxe russe en Hongrie, « avait été arrachée par la violence durant les jours tristes et brumeux du régime communiste, à la suite de sombres machinations et des pressions insupportables du pouvoir soviétique, pour être subordonné illégalement et de façon non canonique au Patriarcat de Moscou, qui continue à la détenir de façon blasphématoire. » A la demande de RIA Novosti, le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou, a parlé du passé et du présent de l'église.*

- **Monseigneur, vous êtes allé récemment à Budapest, vous êtes intervenu à l'ouverture**

**du Congrès eucharistique. Le patriarche Bartholomée est intervenu à son tour devant le même Congrès. Dans l'homélie prononcée après la Divine liturgie, qu'il a célébrée à la cathédrale catholique, il a mentionné la « prise » de la cathédrale de la Dormition par le Patriarcat de Moscou à Budapest. Quels commentaires feriez-vous à cette déclaration ?**

- La cathédrale de la Dormition de Budapest n'a jamais appartenu au Patriarcat de Constantinople. Elle a été bâtie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par une communauté composée principalement de Grecs et de Valaques. Les offices y étaient célébrés en grec. Mais elle ne faisait pas partie de la juridiction du Patriarcat de Constantinople, qui était interdit sur le territoire de l'Empire austro-hongrois : elle dépendait de la métropole indépendante de Karlovtsy, qui intégra par la suite l'Église serbe. A dire vrai, pendant les années 1920, Constantinople a bien tenté de créer un exarchat en Hongrie, mais ce dessein est resté sur le papier. En Hongrie même, on ne trouve aucune trace de cet exarchat, qui n'a pas reçu de base normative dans la législation hongroise.

En 1945, les représentants de la paroisse ont écrit plusieurs fois au patriarche Alexis I de Moscou et de toutes les Russies, lui demandant d'accueillir leur paroisse dans la juridiction du Patriarcat de Moscou. En 1949, on fonda donc un doyenné hongrois, et, en 1950, la cathédrale de la Dormition et quelques autres paroisses de langue liturgique hongroise rejoignirent le Patriarcat de Moscou. Ainsi, il y a eu changement de juridiction ecclésiastique, mais la communauté est restée la même. C'est avec l'Église serbe que l'Église russe a correspondu sur l'accueil de ces paroisses, et non avec le Patriarcat de Constantinople, avec lequel elles n'avaient aucun rapport.

Au début des années 2000, Constantinople a prétendu à la propriété de la cathédrale de la Dormition, et a entamé un procès. Les trois étapes de ce procès ont eu lieu alors que je dirigeais le diocèse de Hongrie. Nous avons gagné les trois instances : d'abord au tribunal municipal de Budapest, puis à la Cour d'appel, puis au Tribunal de grande instance. Nous avons pu prouver de façon convaincante que la communauté actuelle de la cathédrale de la Dormition, qui se compose de Grecs, de Hongrois et de représentants d'autres nationalités, est l'héritière directe de la communauté d'origine. Bien plus, des descendants directs des premiers prêtres de la paroisse y célèbrent toujours.

Le patriarche de Constantinople peut faire autant de réclamations qu'il veut, il reste qu'à trois reprises il a été prouvé définitivement devant tribunal que ces réclamations n'ont aucun fondement. Il est temps de rappeler au patriarche de Constantinople le dixième commandement de la loi de Moïse : « Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain » (Ex 20,17). En répétant ces idées à qui veut l'entendre, il empêche sur le bien d'autrui, un bien dont le tribunal a désigné le propriétaire. Il met ainsi en doute la validité des décisions des instances judiciaires hongroises.

L'État hongrois a eu la sagesse de donner au Patriarcat de Constantinople un terrain et un ensemble de bâtiments, où sera construite une église (le patriarche Bartholomée a consacré la première pierre du futur édifice). Que faut-il de plus ? Cela ne leur suffit pourtant pas. En présence même des donateurs, le patriarche Bartholomée fait part de ses prétentions à une autre église, qui n'a jamais appartenu à Constantinople.

L'État hongrois est très attentif aux besoins des confessions religieuses traditionnelles, il finance leur activité. Les travaux de restauration de la cathédrale de la Dormition sont effectués avec le soutien financier de l'État hongrois.

Quand je suis arrivé pour la première fois à Budapest, en Hongrie, j'ai constaté que la cathédrale de la Dormition n'avait qu'une flèche. On m'a expliqué que la seconde avait été détruite par une bombe, pendant la Seconde Guerre mondiale. Je me suis donné pour but de restaurer cette flèche. Il faut dire que dans l'Empire auto-hongrois, les églises orthodoxes ne se différenciaient pas, extérieurement, des églises catholiques. Il faut entrer et voir l'iconostase pour comprendre qu'il s'agit d'une église orthodoxe. A l'extérieur, il n'y avait pas de coupoles, mais des flèches. Et donc, il en manquait une.

Quelques années se sont passées en batailles judiciaires ; quand cela a été fini, grâce à la compagnie Lukoil nous avons pu faire monter le socle nécessaire à la seconde flèche. Mes successeurs au siège hongrois ont poursuivi les travaux. La seconde flèche a pu être entièrement recréée, des travaux de rénovation ont été effectués à l'extérieur, on en est à la rénovation de l'intérieur. C'est un projet de restauration de grande envergure. Lorsque les travaux seront terminés, l'église apparaîtra dans toute sa splendeur.

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/88075/>